



## Règlement de course « Les Défis du Niremont 2026 »

### **Organisation :**

L'association « Les Défis du Niremont » est constituée par les statuts officiels et déposés selon les règles. Le siège de l'association se trouve à 1623 Semsales.

### **Préambule :**

L'inscription fait office d'acceptation du présent règlement.

### **Parcours :**

L'association « Les Défis du Niremont » propose deux parcours pour les catégories adultes et 3 parcours pour les catégories jeunes.

Le parcours original de 11.7km 650m+, ouvert aux coureurs dès l'âge de 16 ans et aux marcheurs, dès l'âge de 10ans.

Un parcours de 22km et 1270m+, ouvert aux coureurs, dès l'âge de 16ans.

Un parcours de 500m, ouvert à la catégorie parents-enfants et aux enfants des années 2020-2024

Un parcours de 900m, ouvert aux enfants des années 2016-2019

Un parcours de 1800m, ouvert aux enfants des années 2011-2015

Les départs des catégories adultes (course) se font de manière libre entre 09h00 et 13h00.

Les départ de la catégories marcheurs se fait de manière libre entre 09h15 et 12h30.

Il n'y a pas de remise de prix podium pour la catégorie marche.

Les départ des catégorie enfants se font en bloc, de manière échelonnée, selon la distance et le programme des courses.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h30 pour toutes les catégories. Les participants sont responsables de la gestion du temps de course. Si une personne arrive après l'heure limite, elle ne sera pas considérée dans le classement pour la remise de prix.

Durant la durée de l'événement, sur tous les parcours, la circulation n'est pas fermée, elle est régulée. Les participants doivent se conformer aux indications des bénévoles. La prudence est de mise afin d'éviter tout accident.

### **Respect de l'environnement :**

Les participants sont tenus de respecter les parcours mis en place par l'organisateur et de se conformer aux consignes des bénévoles. Les participants s'engagent à respecter la nature, à emporter leurs déchets et les éliminer dans les endroits adéquats. Un comportement inadéquat peut entraîner une disqualification.

### **Conditions de participation :**

Pour les participants de moins de 18ans, un parent/ représentant légal, doit approuver l'inscription par acceptation du présent règlement de course. En cas de doute, l'organisateur peut demander une confirmation lors du retrait du dossard.

Chaque participant est responsable de son inscription et doit être conscient de son état de santé physique et psychique au moment du départ. Chaque participant doit en outre avoir un entraînement adapté. Le participant s'engage à adapter son équipement en fonction des conditions météorologiques et de ses besoins personnels.

### **Photos et vidéos :**

Par son inscription, le participant accepte que des photos/ vidéos soient faites durant toute la durée de l'événement et sur tous les sites de l'événement. Il accepte également que les photos/vidéos soient utilisées à des fin de promotion et publicité, également sur les réseaux sociaux.

**Inscriptions :**

Les inscriptions se font sur le site du chronométreur (MSO Chrono). L'ouverture des inscriptions à lieu le 15.02.2026 à 12h00. Pour les inscriptions faites après le dimanche 23.08.2026, les dossards ne seront plus personnalisés avec le nom de la personne.

Les inscriptions en ligne seront fermées le mercredi 26.08.2026 à 23h59.

Les frais d'inscriptions sont mentionnés sur le site du chronométreur.

Les inscriptions sur place sont possibles pour toutes les catégories, sous réserve du nombre de dossards à disposition, avec une majoration de 5fr. (sauf pour les catégories enfants, pas de majoration).

**Désistement de la part du participant :**

Un remboursement des frais d'inscription peut être demandé au chronométreur de la course, seulement si une assurance annulation a été souscrite au moment de l'inscription.

L'organisateur ne rembourse pas de frais d'inscription en cas de désistement de la part d'un participant.

**Changement de parcours/ catégorie :**

L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours en raison, par exemple, des conditions météorologiques et de l'état des sentiers.

La course peut être neutralisée (pas de départ) en cas de météo dangereuse.

La course peut également être arrêtée si la sécurité des participants et bénévoles ne peut plus être assurée.

Si un participant souhaite changer son inscription, il doit prendre contact avec le chronométreur. En cas de changement pour un parcours aux frais d'inscription inférieurs, il n'y aura pas de remboursement. Pour en changement pour un parcours aux frais d'inscriptions supérieurs, la différence sera facturée.

**Bureau de course :**

L'horaire d'ouverture du bureau de course (inscriptions sur place, retrait de dossards, dépôt/retrait objets de valeur, retrait du prix souvenir, etc) se fait selon le programme de la manifestation.

**Ravitaillement :**

L'organisateur met en place un ravitaillement au sommet du Niremont (parcours 11km et 22km), à la sortie du village (parcours de 22km), au sommet des Alpettes (parcours de 22km) et à l'arrivée de la course pour toutes les catégories, soit environ tous les 6km.

Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en nourriture et/ou boissons. L'organisateur fournit notamment de l'eau et/ou de la boisson sucrée pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'organisateur décline toutes responsabilités si une personne consomme de l'eau dans les fontaines sur le parcours.

**Matériel obligatoire / conseillé**

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure). Un téléphone portable chargé devra faire partie de l'équipement de toutes les personnes participantes (11 et 22km). L'organisateur incite les participants à emporter un gobelet pour les ravitaillements.

**Aide et accompagnement sur le parcours :**

Il est toléré, pour la catégorie marche, de participer avec son chien. Il doit être tenu en laisse et ne pas gêner les autres participants.

Les personnes aidant et non-inscrites à la course peuvent se trouver sur les parcours, mais ne doivent pas gêner les participants et doivent se conformer aux indications des bénévoles.

**Sécurité / abandon / blessure :**

En cas d'abandon, le participant est tenu de prendre contact avec le bénévole le plus proche et envoyer un message SMS de confirmation à la direction de course sur le numéro affiché sur le dossard.

Le participant observant une situation d'urgence doit porter assistance à la personne en danger.

Un poste de secours est à disposition dans la zone départ-arrivée (dans la salle polyvalente en cas de pluie).

Une équipe de secours mobile se trouve sur le parcours, secteur La Goille aux Cerfs - Les Prévondes.

Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

La personne qui abandonne à la responsabilité de rejoindre le lieu de départ par ses propres moyens.

**Responsabilités :**

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte/ vol d'effet personnel lors de la manifestation.

**Balisage :**

L'ensemble des parcours est balisé avec des rubalises, des panneaux et des drapeaux.

**Disqualification :**

Tout participants ne respectant pas le présent règlement et les parcours définis, risque la disqualification de la course.

**Assurances :**

L'organisateur est au bénéfice d'une assurance RC pour l'événement.

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance accident.